



AVIS AU PUBLIC : Lancement d'un appel d'offres pour des services de prévention du paludisme sur le site minier de MMG Kinsevere.

16 avril 2024

MMG Kinsevere SARL annonce par la présente au public le lancement d'un appel d'offres pour la recherche d'un entrepreneur compétent et qualifié pouvant fournir le service de prévention du paludisme.

Toutes les entités intéressées et qualifiées doivent soumettre les dossiers de leurs entreprises respectives conformément à la liste des exigences ci-dessous, en détaillant leur manifestation d'intérêt pour l'appel d'offres susmentionné, **au plus tard le 20 avril 2024.**

Tous les soumissionnaires potentiels doivent fournir les détails, informations et preuves suivants, le cas échéant, dans le cadre de l'examen du dossier susmentionné. **La non-présentation de ces éléments entraînera un rejet sommaire de l'éligibilité à l'appel d'offres.**

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES SERVICES

MMG Kinsevere, l'un des principaux producteurs de métaux et de minéraux en République Démocratique du Congo (RDC), recherche un entrepreneur compétent et qualifié pour la **lutte contre les vecteurs de la malaria (MVC)**.

L'étendue des travaux concerne la prévention du paludisme afin d'assurer la conformité avec les exigences réglementaires de la RDC dans le cadre de la composante suivante :

- Pulvérisation à l'intérieur
- Désinfection par brumisation
- Larvacidage
- Audit MVC

La prévention du paludisme sera effectuée sur les sites de MMG Kinsevere situés à environ 25 et 45 kilomètres à l'ouest de Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga de la République Démocratique du Congo. Le projet de cuivre de Kinsevere est détenu et exécuté par MMG Limited (MMG).

2. DOCUMENTS DE CONFORMITE :

- Certificat d'Assainissement, délivré par la Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable.
- Le Certificat d'Enregistrement dans l'ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-Traitance du Secteur Privé), obligatoire.
- Statuts notariés /certificat de dépôt au RCCM
- Documents juridiques des autorités compétentes portant un numéro RCCM, un numéro d'identification national et un numéro NIF.

- L'attestation officielle de détention du capital qui prouve que la majorité du capital social est détenue par des ressortissants congolais, y compris le Conseil d'Administration, et la direction est dirigée par des ressortissants congolais
- Document attestant que votre société est en règle avec l'Administration Fiscale Locale
- Preuve d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Preuve d'affiliation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)
- Preuve d'enregistrement auprès de l'Office National de l'Emploi (ONEM)
- Licence/autorisation des autorités compétentes (si nécessaire).
- Statuts de l'entreprise

Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas une liste définitive/exhaustive et que des documents supplémentaires peuvent être requis à tout moment en fonction de notre analyse/examen juridique.

3. STABILITE FINANCIERE :

- États financiers audités pour une période des trois dernières années détaillant le chiffre d'affaires annuel et toutes les autres questions financières pertinentes.
- Les entrepreneurs doivent fournir une déclaration sous serment attestant qu'ils n'ont pas été inscrits sur une liste noire, suspendus ou qu'ils sont actuellement impliqués dans des litiges ou des réclamations de pénalités, qu'elles soient antérieures ou actuelles, concernant tout contrat conclu.
- Les entrepreneurs seront tenus de fournir des garanties de Performance et de Rétention pertinentes pour tout contrat qui leur sera attribué à l'issue de ce processus

4. REFERENCES :

Soumettre une liste de projets / travaux similaires entrepris précédemment par l'entreprise, y compris des informations sur le client, la valeur du contrat, les références pouvant être contactées pour chaque projet. Lesdites références doivent être spécifiques à l'exploitation minière. La fourniture de tels services dans le secteur minier en RDC en particulier serait un atout.

5. PROFIL DE L'ENTREPRISE :

Veuillez soumettre le profil de votre entreprise et tout autre document de votre portefeuille que vous jugez nécessaire pour mieux positionner votre entreprise.

6. ESCLAVAGE MODERNE :

MMG s'engage à maintenir des normes élevées d'intégrité dans tout ce que nous faisons. Il s'agit notamment de veiller à ce que nos fournisseurs adhèrent à nos valeurs et adoptent une approche équitable, durable, socialement responsable et éthique en matière d'approvisionnement. Notre Code de Conduite pour les Fournisseurs établit nos normes minimales pour tous les fournisseurs de biens et de services, y compris leurs filiales et sous-traitants, y compris en ce qui concerne le respect des droits humains. Pour plus d'informations, visitez mmg.com.

Tous les documents pertinents doivent être fournis au représentant de MMG Kinsevere mentionné ci-dessous au **plus tard le 20 avril 2024, à la fermeture des bureaux (17 heures, heure de Lubumbashi).**

Toute question doit être adressée au représentant de MMG repris ci-dessous.

Au nom de MMG Kinsevere SARL, nous vous remercions de votre participation

M. Danny Malamba

Spécialiste de l'Approvisionnement et de la Passation de Marchés

Danny.malamba@mmg.com

La Direction Générale

-FIN-